



# FFESSM

## Mode d'emploi

Fédération Française  
d'Études et de Sports Sous-Marins

2013-2017

POUR NOUS CONTACTER  
FFESSM - 24, quai de Rive-Neuve - 13284  
Marseille CEDEX 07  
**N° Indigo 0 820 000 457**  
Fax : 04 91 54 77 43  
Mail : info@ffessm.fr  
[www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES  
ET DE SPORTS SOUS-MARINS  
*French Underwater Federation*

[www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)

**N°1 en France, agréée par l'Etat, la FFESSM offre un cadre de pratique idéal pour la plongée scaphandre, la plongée libre et les sports subaquatiques, avec des diplômes reconnus dans le monde entier. Elle assure une mission de service public.**

*De par ses statuts, la FFESSM a pour objet de favoriser par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection de l'environnement, ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques (...)*

édition - 07/2013  
© FFESSM - Secrétaire général FDM

*Les informations disponibles sur ce document peuvent être soumises à modifications. Consultez [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) pour avoir accès à ces diverses modifications.*

## Quelques dates et chiffres

Création de la FFESSM .....1948  
Adoption du nom FFESSM .....1955  
Membre fondateur de la CMAS.....1959

Licenciés ..... 150 000  
Autres types de participation (ATP) .....110 000  
Associations affiliées .....2 100  
Structures commerciales agréées et SCIA ..... 400  
Moniteurs, arbitres, entraîneurs .....6 000  
Brevets ou certifications délivrés par an .... 73 000

Une présence sur tout le territoire, bord de mer et eaux intérieures, métropole et outre mer.

Comités régionaux ou interrégionaux ..... 17  
Ligues .....6  
Comités départementaux ..... 90  
Commissions d'activités .....14

Site Internet [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) : 600.000 visites/an

*Le plaisir est sous l'eau avec la FFESSM.*

## ➤ La FFESSM, une Fédération sportive

Huit délégations dont sept disciplines sportives.

La FFESSM est agréée et délégataire du ministère chargé des Sports pour les activités subaquatiques. Elle a un caractère multi disciplinaire et fédère de multiples activités culturelles et sportives subaquatiques.

**Les délégations accordées** sont :

la Plongée en scaphandre, Plongée en apnée, Plongée libre, Hockey subaquatique, Nage avec palmes, Tir sur cible subaquatique, Orientation subaquatique, Nage en eau vive.



*Le plaisir est sous l'eau avec la FFESSM.*

## Les activités gérées par la FFESSM

Les activités de la FFESSM sont gérées par des commissions spécialisée, culturelles, sportives ou au service des autres.

Consultez sur [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)

le clip des activités fédérales

« **Le plaisir est sous l'eau avec la FFESSM** »

### ➤ Plongée

- Plongée bouteille (en scaphandre autonome et en recycleur - commission technique)
- Randonnée subaquatique
- Archéologie subaquatique
- Photo et vidéo subaquatiques (commission audiovisuelle)
- Environnement et biologie subaquatiques
- Plongée souterraine

### ➤ Sports subaquatiques

- Nage avec palmes\*
- Pêche sous-marine
- Apnée
- Hockey subaquatique
- Nage en eau vive
- Tir sur cible subaquatique
- Orientation subaquatique

### ➤ Autres

- Commission juridique
- Commission médicale et de prévention

\* La Nage avec palmes est inscrite comme sport de « haut niveau » par le ministère chargé des Sports. Discipline reconnue par le Comité Olympique depuis 1985, elle dispose d'un Pôle France et s'intègre à la nouvelle Ecole de Natation Française.

*Le plaisir est sous l'eau avec la FFESSM*



### ➤ Activités Subaquatiques Jeunes

Les activités subaquatiques pour les jeunes sont une réalité dans toutes les disciplines fédérales qu'elles soient techniques, sportives ou culturelles. Elles permettent de voir, comprendre, jouer en aimant et en respectant le milieu subaquatique mais aussi de pratiquer la compétition.

La plongée en scaphandre en immersion est accessible aux enfants dès l'âge de 8 ans. Elle nécessite, après le baptême, un certificat médical de non contre-indication. Les activités « Sub jeunes » sans recours au scaphandre sont nombreuses, en plein développement aussi bien en loisir qu'en compétition. Notons que la pratique loisir dans ces disciplines n'a pas d'âge minimum (sauf exception pour la pêche).

La randonnée subaquatique est un nouveau concept global et transversal dans ce cursus jeune, qui ne soit plus centré seulement sur le scaphandre mais ouvert sur un espace surface apnée. Cette activité permet de découvrir avec des palmes un tuba et un masque le milieu subaquatique, avec l'aide du savoir faire des disciplines plongée libre, photo et biologie.

*Le plaisir est sous l'eau avec la FFESSM.*

## Une politique de développement durable

La FFESSM est au cœur de ce phénomène, elle a développé le concept de « Sentinelles bleues » et participé aux propositions du Grenelle de la mer :

- Par conviction et par devoir d'exemplarité, pour encourager une pratique de plongée responsable, respectueuse du milieu, de la faune et de la flore.
- Par passion, pour connaître les fonds sous-marins et les richesses patrimoniales qu'ils recèlent.
- Par nécessité sociale, pour promouvoir, accompagner et répondre aux aspirations, dans les meilleures conditions de sécurité et d'accompagnement des nouveaux pratiquants.

### **La FFESSM adhère à la Stratégie nationale de Développement Durable du sport.**

Elle a créé en 2011 le Guide de la FFESSM pour le développement durable pour des activités subaquatiques responsables.

## Les membres de la FFESSM

- Clubs associatifs affiliés
- Structures commerciales agréées (SCA)

### **Membres des clubs associatifs :**

Adhérents de l'association (avoir été accepté par le club en tant que membre et être à jour de sa cotisation club).

- Il est possible d'être membre de plusieurs clubs mais une seule licence FFESSM peut être délivrée par saison.

### **Membres des SCA et SCIA :**

Il n'y a pas de membres, les SCA sont des structures commerciales agréées accueillant des clients, certaines sont internationales.

## Notion d'Etablissement d'APS

*APS : Activités Physiques ou Sportives*

Tout club ou SCA doit être déclaré en tant qu'établissement d'APS auprès de la DD en charge des Sports. Obligations :

- Obligation de déclaration en tant qu'établissement d'APS au moins 2 mois avant l'ouverture ;
- Obligation d'assurance (souscription d'un contrat d'assurance en RC) ;
- Obligation de diplômes reconnus par l'Etat et d'une carte professionnelle pour les moniteurs rémunérés ;
- Obligation de présenter des garanties d'hygiène et de sécurité spécifiques à la plongée (partie « plongée » du Code du Sport) ;
- Obligation de déclaration des accidents graves à la Préfecture ;
- Obligation de moyens de secours (trousse de secours, moyen de communication et d'alerte, ...) ;
- Obligation d'information et d'affichage (attestation d'assurance, tableau d'organisation des secours, règles techniques et de sécurité, diplômes professionnels des enseignants contre rémunération et cartes professionnelles des moniteurs rémunérés, si compresseur : consignes de gonflage des bouteilles).

## Les organismes déconcentrés (O.D)

### **➤ Comités régionaux et interrégionaux**

Les comités régionaux ou interrégionaux représentent la fédération sur le territoire de leur circonscription.

### **➤ Ligues**

Dans un comité interrégional, des ligues peuvent être constituées (facultatif) sur la base des Régions administratives.

### **➤ Comités départementaux**

Les comités départementaux sont présents sur chaque département.

Trouvez les coordonnées et adresses des clubs associatifs affiliés et SCA ou SCIA sur

[www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)



## Comité directeur national

Assemblées générales électorales : olympiade tous les 4 ans, la dernière s'est tenue en avril 2013 à Chartres.

Un Comité Directeur National de 20 membres et de 3 suppléants.

**Président** ..... Jean Louis Blanchard

### **Bureau national**

Président adjoint..... Francis Merlo

Secrétaire général.....Frédéric Di Mèglio

Trésorier général ..... Jean Louis Dindinaud

Quatre Vice-présidents, un Trésorier général adjoint et un Secrétaire général adjoint

## Direction de l'Equipe Fédérale (salariés)

Jean-Marc Broner (Directeur) ; Pierre Martin-Razi (Rédacteur en chef de la revue Subaqua) ; Albane Puget (chargé de com).

Avec un total de 24 salariés.

## Siège National à Marseille, sur le Vieux Port

27 quai de Rive Neuve  
13007 Marseille

## La licence FFESSM

L'appartenance à la FFESSM est matérialisée par la détention d'une licence, délivrée par les clubs associatifs affiliés ou les structures commerciales agréées. Vous recevrez cette carte plastifiée par le canal fédéral.

La licence FFESSM permet de :

- Participer aux formations proposées (plongée, rando sub, biologie, photo-vidéo, tous les sports subaquatiques ...)
- Passer des brevets
- Participer aux activités fédérales (conférences, assemblées générales ...)
- Avoir une assurance responsabilité civile et si besoin une individuelle accident
- Pratiquer la pêche sous-marine de par sa valeur d'assurance RC obligatoire dans cette pratique
- Bénéficier de partenariats liés à la licence

### **Le cas de la licence « passager » :**

Cette licence peut être obtenue sans avoir à adhérer au club qui la délivre. Elle ne donne pas droit à participer aux activités du club.

### **Première licence :**

Un certificat médical est exigé pour la délivrance de la première licence (art L.231-2-1 du CDS), il n'est pas nécessaire pour son renouvellement.

### **Validité de la licence :**

- Sport Loisir : du 15/09 de l'année au 31/12 de l'année suivante ;
- Sport Compétition : du 15/09 de l'année au 14/09 de l'année suivante.

## Autres types de Participation

Peuvent être considérés actuellement comme des ATP (autres titres de participations que la licence), les **certificats de baptêmes**, les **pass rando**, les **packs découverte**, le **pass'collectif jeunes**. Ce sont des activités de découverte de courte durée qui peuvent se pratiquer sans licence.



**Site Internet FFESSM**      **www.ffessm.fr**

Les actualités et grandes rencontres du monde de la plongée et des activités subaquatiques. Les informations du Comité Directeur National, les actions « au fil de l'eau ». Des Espaces spécialisés : Partenaires, Presse, Développement Durable, Activités Jeunes, Rando subaquatique, espace Clubs, espace SCA... Un accès rapide vers la *boutique en ligne*, vers Subaqua, vers les informations relatives aux cartes, licences et brevets. Un lien vers tous les comités régionaux. Un lien vers les sites spécialisés de chaque commission d'activités.

## Certificat médical

---

En dehors du baptême et des ATP, la plongée en scaphandre et les activités de compétitions nécessitent un certificat médical, valable en général un an.

**Certificat de « Non contre-indication ».**

### Les médecins :

- Médecin généraliste ;
- Médecin titulaire CES médecine du sport ;
- Médecin fédéral ;
- Médecin spécialisé (diplôme universitaire de médecine subaquatique et hyperbare, diplôme universitaire de médecine de la plongée ; diplôme universitaire de médecine de plongée professionnelle ; diplôme universitaire de médecine subaquatique).

**Cas n°1, Première licence, plongées d'exploration et passage du niveau 1 de plongeur :** tout médecin.

**Cas n°2, Compétitions, passage du niveau 2 de plongeur et niveaux supérieurs :** médecin fédéral, médecin spécialisé ou médecin du Sport.

**Cas n°3, Jeunes plongeurs, reprise après accident et handicapés :** médecin fédéral ou médecin spécialisé.

La liste des médecins fédéraux est consultable sur le site de la commission médicale et de prévention.

## Assurances

---

### Responsabilité civile (RC)

Conformément à l'article L.321-1 du CDS, les pratiquants sont couverts en RC au sein de la FFESSM, c'est-à-dire pour les dommages qu'ils causent à autrui et dont ils sont reconnus responsables, sous réserve qu'ils soient licenciés ou baptisés ou en ATP.

### Assurance individuelle accidents (AIA)

Cette assurance complémentaire assure une couverture en cas d'accident sans tiers responsable. Elle est **optionnelle**, conformément au Code du Sport qui oblige toutefois les clubs à « informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive » (L.321-4 du CDS).

**Plongée de loisir :** différentes options loisir 1 à 3 et possibilité de souscrire des garanties spécifiques.

**Moniteurs professionnels :** garanties spécifiques : Pro Basic, Pro 1 à 3

### Activités couvertes par le contrat Axa Pierre Lafont / FFESSM :

Toutes les activités de plongées et de sports subaquatiques (scaphandre, recycleur, nitrox, trimix, apnée, nage avec palmes, ...).

### Etendue géographique des garanties :

Couverture valable dans le monde entier.

**En cas d'accident :**  
**Voir les modalités pratiques au dos de votre licence.**

1. Pour faire jouer la garantie d'assistance (si vous avez souscrit une AIA), par exemple pour un rapatriement en avion ou un passage en caisson à l'étranger, il vous faut une **acceptation préalable**, comme pour toute assistance dans la vie courante.

AXA Assistance 00 33 1 55 92 40 00 (24/24 7j/7)  
N° de contrat à préciser : 5000 067/068

2. Dans tous les cas, vous disposez de 5 jours maximum pour déclarer tout accident au Cabinet Lafont.

### Autres contrats d'assurances :

- Matériel de plongée ;
- Local du club ;
- Assurance professionnelle SCA ;
- Assurance des mandataires sociaux ;
- Assurance bateau ;
- Annulation voyage plongée (Loisir Top).

Cabinet Lafont  
52 Bd Clemenceau  
66000 Perpignan – France  
+33 4 68 35 22 26  
[www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

Déclarations d'accidents en ligne  
Possibilité de souscrire des contrats en ligne

## Cartes de certification

La FFESSM, délivre des cartes de certification pour toutes ses activités. **Elle délivre des cartes à valeur internationale** avec une exigence de qualité européenne. La FFESSM étant membre fondateur de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS), pour certaines de ses activités, elle délivre des cartes double faces, reconnues dans le monde entier.

**Cas n°1** – Délivrance de la carte : la structure organisatrice ayant enregistré votre nouveau brevet sur le site internet de la FFESSM, vous recevrez votre carte de certification directement à votre domicile.

**Cas n°2** - Vous avez perdu votre carte de certification, vous souhaitez en obtenir une nouvelle : faites une demande sur papier libre en indiquant vos nom, prénom(s), date et lieu de naissance, adresse complète, numéro de licence de la saison en cours et brevet concerné. Cette demande doit être envoyée au siège fédéral accompagnée d'un chèque de 12 € à l'ordre de FFESSM.

**Cas n°3** - Votre brevet vous a été délivré avant 1996 et vous n'avez jamais obtenu de carte de certification internationale. Vous souhaitez désormais en avoir une. Faites parvenir au siège fédéral les informations suivantes :

- une photocopie de votre diplôme certifiée conforme par un président de club (ou de la page de votre passeport où est noté le brevet);
- une photocopie de votre licence en cours de validité ;
- un chèque de 12 € à l'ordre de FFESSM.

Délai d'obtention : compter 3 à 5 jours ouvrés.

*Le plaisir est sous l'eau avec la FFESSM.*

## Revue SUBAQUA

Revue officielle de la Fédération. Six numéros par an et 100 à 116 pages hautes en couleurs, pour suivre les évolutions du monde de la plongée, mieux découvrir l'univers sous-marin et toutes les activités subaquatiques.

La 1<sup>ère</sup> revue française du monde subaquatique, position confirmée par l'ODJ, office de justification de la diffusion. Offre préférentielle d'abonnement pour les licenciés.

## Protection de la nature, 10 règles d'or

Plongez comme votre ombre... ne laissez aucune trace ! « J'aime la mer et je la protège. »

1. Ne vous mettez jamais à l'eau en marchant sur les roseaux, les plantes aquatiques, les coraux vivants.
2. Soyez maître de votre flottabilité.
3. Maintenez-vous à distance des coraux et autres animaux, ne remuez pas les sédiments.
4. Vérifiez où vous mouillez l'ancre si vous plongez d'un bateau.
5. Ne perturbez, ne touchez et ne nourrissez pas les animaux.
6. Ne pêchez pas et n'achetez pas coraux et coquillages.
7. Soyez très attentifs lors des plongées en grottes : les bulles et le simple contact peuvent détruire leur vie délicate.
8. Gardez les sites de plongée propres.
9. Apprenez à connaître la vie sous-marine, évitez toute destruction.
10. Encouragez vos compagnons de plongée à suivre ces règles.

*Le plaisir est sous l'eau avec la FFESSM.*



**N° Indigo : 0 820 000 457**

FFESSM  
24 Quai de Rive Neuve  
13 284 Marseille Cedex 07  
France  
Tél. 00 33 4 91 33 99 31  
Fax 00 33 4 91 54 77 43  
Mail : secretariat@ffessm.fr  
info@ffessm.fr

[www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)

Applications Iphone et Android.  
Page Face Book

*Le plaisir est sous l'eau avec la FFESSM*